

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2012

Présents : Mmes, MM. Jean-Michel VILLAUME, Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Gilles LAZAR, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Dominique VARESCHARD, Dahlila MEDDOUR, Patrick PLAISANCE, Adjoint – Jean-Pierre FIGINI, Roland HABRAN, Jean-Jacques JOLY, Danielle BOURGON, Bernard LITTOT, Roland GAUTIER, Patrick PAGLIA, Philippe BELMONT, Elisabeth CARLIN, Patricia BURGUNDER, Sabine DUC, Sylvie CANTI, Sandrine PALEO, Chantal GRISIER, Leïla SCHOTT, Flaviana DE MURCIA, Yves MERA, Rémy BANET, René BEHRA, Alain BILLEREY Conseillers.

Excusés : Mme Patricia TOURDOT, M. Mahdi MAZAGHRANE, Mme Monique RAPIN

Procurations :

Mme Monique RAPIN à M. Alain BILLEREY



Le Député-Maire empêché à l'ouverture de la séance, c'est **M. Gérard SCHARPF – Premier Adjoint** qui préside l'Assemblée.

Ce dernier invite les Elus à se prononcer sur le compte-rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Claude STEVENOT – Adjoint à l'Environnement et au Développement Durable, présente le premier point de l'ordre du jour ayant trait à **la mise en place d'un tarif spécifique portant sur les prestations de déshydratation des boues de station d'épuration en provenance d'autres collectivités**. Il s'agit d'opérations très ponctuelles qui permettent de dépanner les communes voisines lorsqu'il y a défaillance de leur propre station. A titre d'exemple, nous avons traité en 2011, 184 m³ de boues en provenance de la station de Fontaine Lès Luxeuil. Il est proposé que cette prestation soit facturée au tarif de 7,50€/m³, tarif qui évoluera dans les mêmes conditions que la rémunération de VEOLIA prévue au marché d'affermage.

Yves MERA – Conseiller Municipal d'Opposition questionne : « la station d'épuration risque-t-elle d'être saturée du fait de cet apport ? »

Gérard SCHARPF, tout en rappelant que préalablement à l'accueil de ces boues leur conformité est vérifiée au regard du plan d'épandage agricole, fait remarquer à M. MERA qu'il s'agit d'actions très ponctuelles qui restent exceptionnelles et qui, en tout état de cause s'inscrivent dans les capacités de traitement de notre station de déshydratation.

Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

Gérard SCHARPF en l'absence de Jean-Michel VILLAUME – Député-Maire, relate **le résultat de l'ouverture des offres relatives aux travaux de construction de la salle des arts martiaux et de la requalification de la Halle Marcel Cerdan**. Les offres ont été examinées le jeudi 12 avril et l'ensemble des lots a été attribué pour un montant de **1 470 230€ HT** options incluses, sachant que l'estimation prévisionnelle portait sur 1 600 000€. Les travaux doivent débuter autour du 15 juin pour une durée d'un an, les prestations destinées à améliorer la Halle Marcel Cerdan devront toutefois être terminées pour le 1^{er} novembre 2012.

S'agissant d'une information, le rapport ne donne pas lieu à vote.

Gilles LAZAR – Adjoint à la Citoyenneté et au Sport, fait remarquer que les travaux sur la halle des sports impliquant l'indisponibilité de cette dernière durant quelques mois ce qui entrainera quelques désagréments, une réunion de concertation entre les utilisateurs a été organisée avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, en vue de d'optimiser les plannings d'horaires du complexe sportif intercommunal André Girard. L'Adjoint au Sport expose que la réunion avec les clubs s'est très bien déroulée dans un climat constructif, chacun ayant accepté de faire des concessions. Ainsi tout a pu être organisé pour que les clubs bénéficient au CSIAG de créneaux adaptés.

Jean-Pierre FIGINI – Conseiller Municipal délégué à la Sécurité, pour sa part souligne « la belle action financière » néanmoins regrette qu'un seul lot ait été attribué à une entreprise héricourtoise.

Fernand BURKHALTER – Adjoint à l'Urbanisme, au Logement et à l'Intercommunalité, en sa qualité de Président de la CCPH, rappelle le fonds de concours apporté à hauteur de 215 000€ et fait remarquer que la mise à disposition du CSIAG est bien naturelle à partir du moment où la Ville avait fait de même lors de la reconstruction du COSEC. Il confirme que toutes les demandes ont pu être satisfaites, trois créneaux ayant été dégagés en soirée au lieu de deux jusqu'à présent. Il souligne que seule la demande du club de roller n'a pu être prise en compte, des réserves ayant été émises quant à la compatibilité du sol sportif au regard de cette activité. Le fabricant a été consulté et dans l'hypothèse où son avis serait positif, la position de la CCPH pourrait être reconsidérée.

Gérard SCHARPF remercie Fernand BURKHALTER pour ses explications et pour la qualité dans laquelle s'est organisée la consultation avec les clubs.

* * * * *

En l'absence de Monique RAPIN – Maire déléguée de Bussurel, **Alain BILLEREY – Conseiller délégué de Bussurel** présente le projet de cession de terrain à M. AMGHAR qui concerne 14 m² de délaissé de domaine public. La cession conforme à l'estimation domaniale, s'effectuera au prix de 10€/m² soit 140€ au total, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur. Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Fernand BURKHALTER poursuit par l'acquisition d'une emprise à Mme CORNU-CANEL à proximité du lotissement de Saint Valbert. Il s'agit en fait d'un terrain enclavé dans le périmètre du city stade que la propriétaire n'avait jusqu'à présent pas accepté de vendre à la Ville. La transaction est conforme à l'estimation des Domaines, soit au total 1 550€ HT pour 310 m². Cette somme sera augmentée de 140€ à titre de participation à parité aux frais de bornage. Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (MM. MERA, BANET et BEHRA).

* * * * *

Alain BILLEREY rappelle l'approbation du bilan de clôture de la zone industrielle de Bussurel dont l'aménagement avait été confié à l'origine à la SOCAD. Parallèlement à l'approbation du bilan de clôture définitif qui a eu lieu le 07 juillet 2010, la Ville est devenue propriétaire des parcelles non commercialisées. La présente délibération vise à intégrer dans le domaine public la voie qui traverse la zone d'activités et qui viendra prolonger la rue de l'Etang. Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions (Opposition Municipale).

* * * * *

Gérard SCHARPF évoque ensuite la lettre de M. le Préfet de Haute-Saône nous invitant à nous prononcer sur la modification du périmètre du SIED 70 qui dorénavant couvrira l'intégralité des communes du département. Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Dahlila MEDDOUR – Adjointe à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, fait état des évolutions de tarifs publics relatifs aux prestations proposées au Centre Simone Signoret dont l'application s'effectuera à compter du 1^{er} juillet 2012. La proposition vise d'une part à maintenir la carte d'usager et l'activité des clubs aux valeurs de l'année dernière, l'augmentation du niveau de tarifs n'étant retenue que pour les activités de type centres de loisirs avec ou sans hébergement. Cette proposition ne donne pas lieu à observation et le vote est acquis à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

Patrick PLAISANCE – Adjoint à la Culture, poursuit par l'évolution des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique, où la proposition se situe à un ajustement sur le coût de la vie, la formation musicale par exemple étant proposée à 13,30€/mois pour le tarif de base au lieu de 13€. Il est rappelé que les redevances de formation musicale sont fonction du revenu des familles concernées.

Vis-à-vis des manifestations culturelles, ces dernières sont maintenues à leur valeur précédente, sachant qu'il avait été convenu que la révision s'applique tous les deux ans.

L'augmentation des tarifs de l'Ecole Municipale de Musique fait réagir **M. MERA** qui déclare « A l'école municipale de musique de Champagny, les cours de musique sont gratuits ; à l'école de musique de Belverne ils sont moitié moins chers qu'à Héricourt, alors que son directeur est Premier Prix du Conservatoire National. Cette nouvelle augmentation rend les cours de musique élitistes à Héricourt où seuls les très riches et les bénéficiaires de tarifs subventionnés peuvent encore envisager d'apprendre la musique. Les classes moyennes sont exclues de la culture musicale, broyées. Nous entendons réserver l'accès à la culture musicale à tous les publics, et non à une élite. Nous voterons donc contre cette augmentation. »

Gérard SCHARPF lui répond qu'il n'y a pas lieu de « comparer l'incomparable » : l'école de musique d'Héricourt faisant appel à des professionnels rémunérés alors que les structures citées par M. MERA disposent de personnes bénévoles. Le Premier Adjoint souligne la charge importante de l'école de musique.

Le vote donne lieu à la majorité compte tenu de voix contre de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT – Adjointe aux Finances, relate un courrier reçu le 27 avril de l'association **ALTAU**, sollicitant une contribution financière de 4 574€. L'Adjointe aux Finances rappelle que le montant susvisé avait été réduit à 3 000€ l'an passé au regard d'une baisse des dotations des crédits de la Politique de la Ville. Elle fait remarquer que la structure ALTAU est hébergée par la Ville au 25 avenue Léon Jouhaux et que l'association règle à ce titre un loyer de 541€ mensuels pour 325 m².

Gilles LAZAR se déclare surpris que le rapport vienne sur la table avec un niveau d'aide de 3 000€ alors que la Majorité Municipale avait accepté de revoir à la hausse cette dotation. Il estime que les locaux que la Ville met à disposition n'ont rien de luxueux et que l'association se trouve être dans une situation difficile. L'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport insiste sur la recrudescence des problèmes de toxicomanie justifiant que les collectivités poursuivent leurs efforts en direction d'ALTAU. Enfin, il rappelle que c'est à la demande de Jean-Pierre MICHEL, Maire de l'époque, qu'ALTAU avait été hébergé à Héricourt. M. LAZAR propose que le Conseil Municipal révisé à la hausse le montant de subvention proposé.

Danielle BOURGON – Conseillère Municipale déléguée au Pôle Energies Renouvelables, rejoint la déclaration de Gilles LAZAR, considérant l'importance de l'action d'ALTAU pour les jeunes. Elle pensait elle aussi que la proposition de subvention serait revue à la hausse.

Jean-Jacques JOLY – Conseiller Municipal et Conseiller Général, au titre du Conseil Général de Haute-Saône, rappelle que ce dernier a diminué de 2% ses aides en direction des associations tout en maintenant les 9 000€ en direction d'ALTAU. Rappelant l'évolution de la toxicomanie illustrée par quelques exemples vécus, M. JOLY souhaite également que la subvention évolue.

Gérard SCHARPF informe que le Maire a préféré laisser ce rapport en l'état afin de laisser le soin au Conseil Municipal de décider du niveau de l'aide attribuée.

Martine PEQUIGNOT tout en affirmant son adhésion aux actions de prévention, regrette la disparition des actions qui existaient auparavant en matière de résolution des conflits dans les écoles primaires. L'Adjointe aux Finances fait remarquer qu'effectivement tous les Elus de la Majorité avaient estimé que 3 000€ n'étaient pas suffisants mais rappelle que la décision prise l'an passé s'appuyait sur la baisse significative des crédits d'Etat.

Patrick PAGLIA – Conseiller Municipal délégué aux commerces et aux animations, interroge quant aux positions des autres municipalités concernées, ce à quoi Gilles LAZAR répond qu'elles n'ont pas modifié leur contribution financière.

Gérard SCHARPF clôt le débat en estimant l'effort financier nécessaire, d'autant que les problèmes de toxicomanie sont de plus en plus souvent évoqués lors des réunions mensuelles de Contrat Local de Sécurité.

Il est procédé à un vote sur le montant de 3 750€ au lieu des 3 000€ proposés dans le rapport. Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Gilles LAZAR tout en rappelant la politique municipale en direction des associations pour les frais de reprographie, propose **qu'il soit alloué à la Marche Buissonnière un montant de 79,57€**. Ce dossier n'avait pu être précédemment examiné au regard de pièces justificatives produites tardivement.
Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de MM. MERA, BANET et BEHRA.

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education, rappelle les conditions d'attribution dans le cadre de sorties scolaires, **l'aide étant plafonnée à 330€/an/classe**. A ce titre, elle propose **d'attribuer à l'école primaire Grandjean une aide de 555€** pour une sortie ayant intéressé sept classes, le transport ayant été pris en charge par le budget municipal. **L'école Saint Joseph est également concernée par ce dispositif pour une sortie à Belfort** qui a eu lieu en début d'année et qui a concerné six classes. L'aide sera de **452€** compte tenu des dépenses réellement supportées.
Le vote est unanime.

* * * * *

Dahlila MEDDOUR évoque ensuite le déroulement de **l'action jeunesse citoyenne de février dernier**, au titre de laquelle dix jeunes ont participé à la remise en état du local de stockage du stade du Mougnot ainsi qu'au nettoyage de la fresque. **Il est proposé de verser la bourse éducative à chacun d'entre eux, cette dernière étant de 125€ par personne**. La même décision est proposée pour **l'action jeunesse citoyenne d'avril qui s'est inscrite dans le cadre d'un partenariat avec ERDF**, les transformateurs électriques de l'entrée de St Valbert et de la rue de la Tuilerie ayant été concernés. Neuf filles et garçons ont participé avec la collaboration de l'association SCEN'ART. **Il est précisé qu'ERDF contribue à hauteur de 2 200 € à cette action**. L'Adjointe à la Jeunesse souligne qu'une deuxième opération de ce type doit être portée en 2012 durant les vacances d'été.

L'attribution des bourses éducatives pour ces deux AJC fait réagir **M. Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition** qui déclare : *« quand va-t-on enfin augmenter les AJC ? On augmente les tarifs publics mais pas les chantiers-jeunes...l'an dernier, j'ai posé la même question et vous m'avez répondu qu'on les augmentait tous les deux ans. Pourquoi augmente-t-on les tarifs publics tous les ans et les AJC tous les six ans seulement ? Vous me répondez à chaque fois que vous leur donnez bien assez. Nous pensons le contraire. Nous voterons donc ce rapport pour ne pas nous opposer à la distribution des rémunérations, bien que misérables ; mais nous prenons date pour l'an prochain. »*

Yves MERA poursuit en déclarant *« après les 36 000€ péniblement alloués au Centre Communal d'Action Sociale et vos débats aujourd'hui sur ALTAU et les AJC, je remarque que dès qu'il s'agit de social, vous avez des oursins dans les poches ! »*

Patrick PAGLIA, pour répondre à Rémy BANET, fait remarquer que la bourse pour les AJC a été réévaluée il y a deux ans.

Dahlila MEDDOUR poursuit par **la proposition de conventionnement avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour l'organisation d'une AJC qui aura lieu précise-t-elle à Brevilliers l'été prochain**. La convention prévoit un remboursement de la CCPH pour les frais avancés dans une limite de **3 400€**

Le vote est unanime.

Leila SCHOTT – Conseillère Municipale, revenant sur le partenariat financier avec ERDF, en profite pour signaler que la Mairie ne doit pas être sans savoir que des problèmes de surtension ont engendré la mise hors service de nombreux appareils électroménagers. Personnellement, elle n'a plus aucun équipement en état et interroge pour connaître les raisons de tels dysfonctionnements.

Gérard SCHARPF répond qu'il prend connaissance de cette incident, la Mairie n'en n'ayant pas été tenue informée.

Chantal GRISIER – Conseillère Municipale déléguée au Forum des Associations, déclare qu'ERDF a envoyé un dossier à chacun des sinistrés, le dédommagement devant être étudié avec l'assureur et ERDF.

Gilles LAZAR déclare que dans cette affaire les assurances appliquent la vétusté alors que les ménages concernés ne sont pas responsables d'une telle situation. *« Tout le monde va y laisser des plumes »*. Aussi, l'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport invite-t-il les habitants à former un collectif, un

problème similaire aurait eu lieu également rue des Pologne. M. LAZAR fait remarquer que les coupures de courant sont de plus en plus nombreuses et qu'il est difficile de joindre quelqu'un à ERDF.

Patrick PLAISANCE souligne que l'appellation « client » est différente « d'abonné ». L'ancienne entreprise de service public avait remis en état son réseau. Désormais le service privé qui le gère, effectue moins d'entretien. Si on parlait encore « d'abonné » peut-être aurait-on une réponse sur les dysfonctionnements constatés.

Rémy BANET informe « ce matin, le disjoncteur a sauté chez moi, mais comme j'ai un appareil de protection contre les surtensions, je n'ai eu aucun dégât... »

Avant de clore le débat, **Gérard SCHARPF** signale qu'une intervention sera faite auprès de ERDF afin d'être mieux informés.

* * * * *

Le Premier Adjoint rappelle ensuite **le marché de travaux qui avait été confié à l'entreprise COLAS en 2004 au titre de viabilités de la zone d'habitat de Saint Valbert**. Il relate l'historique administratif de ce dossier, **le marché n'ayant pu être soldé compte tenu que certains travaux ont été réalisés directement par la Ville**, notamment ceux relatifs à la rue Jeanne Wehrlé. A défaut d'avoir pu réceptionner définitivement les travaux, il est proposé qu'une délibération constate l'étendu financière de ces derniers et permette de reverser aux sous-traitants les retenues de garantie.
Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Le Député-Maire rejoint la salle de séance, il est 21H30.

Gérard SCHARPF rappelle **les difficultés d'accès à la rue Noblot qui justifient une réfection au niveau de l'élargissement du carrefour**. Cette réfection n'a pu entrer dans sa phase opérationnelle compte tenu du fait que la Ville doit acquérir une parcelle de terrain que le propriétaire a toujours refusé de vendre au prix proposé, malgré les efforts de la Collectivité. Cet élargissement de l'intersection devenant de plus en plus urgente à réaliser, **il est proposé d'avoir recours à l'expropriation, procédure acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.**

Rémy BANET intervient : « en 2006, vous avez élargi la rue Jean Sainty, sauf à un endroit car le propriétaire ne voulait pas vendre et la Ville n'a pas voulu l'exproprier. Ici, nous assistons à un virage politique à 180°! Mais je voterai pour cette décision qui engage la sécurité publique. »

Gérard SCHARPF fait remarquer à M. BANET qu'il n'y a pas lieu de comparer le virage de la rue Sainty avec l'accessibilité de la rue Noblot. Le Premier Adjoint estime que les utilisateurs de la rue Sainty rencontrent bien moins de difficultés.

Rémy BANET souligne que des camions circulent notamment ceux de la CCPH, ce à quoi **Gérard SCHARPF** répond qu'il n'y a aucune réclamation d'enregistrée à ce titre.

* * * * *

Le Député-Maire prend la parole pour prier l'Assemblée de bien vouloir excuser son retard, expliquant que la campagne des législatives lui impose à se rendre dans toutes les communes de la circonscription.

Martine PEQUIGNOT expose ensuite les raisons qui ont motivé **une modification budgétaire par rapport à l'adhésion de la Ville au Syndicat de l'Union qui gère la société IDEHA**. La dépense de 15 500€ au niveau de la Ville, était prévue en section de fonctionnement alors que s'agissant d'une participation assimilable à des actions, la section d'investissement est concernée. **Il y a donc lieu de modifier les crédits en ce sens afin d'abonder l'article 261 de la section d'investissement**. Il est rappelé que cette collaboration a permis à IDEHA de procéder au lancement de la première tranche de 28 logements du lotissement de la Grand Pré.
Le vote est unanime compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition Municipale.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME expose que le programme de 16 logements locatifs réalisé par l'Office Public de l'Habitat vient de démarrer à proximité de la rue Nelson Mandela. De ce fait, **il y a lieu de baptiser la rue interne qui desservira ces habitations et à ce titre le Député-Maire propose de retenir le nom de Martin LUTHER KING.**

Le vote est unanime sachant que le panneau précisera le statut de rue et non pas d'impasse. Une signalisation spécifique indiquera la configuration de cette voie.

Le Député-Maire poursuit par le baptême des ronds-points afin de permettre au public « extérieur » de mieux les repérer et de satisfaire aussi aux propositions qui avaient été faites par les membres du jury départemental des villes et villages fleuris. Les propositions de baptême s'établissent comme suit :

Ronds-points concernés	Propositions
Entrée de ville côté Saint Valbert	Rond-point du Mont Girard
Entrée de ville côté Chenevières	Rond point du Mont Vaudois
Entrée de ville faubourg de Montbéliard	Rond-point de la Verdure
Rond-point centre commercial Leclerc	Rond-point de la Roseraie
Rond-point près du cimetière	Rond-point du Chemin Vert
Rond-point entrée rue Sous-Saroche à Bussurel	Rond-point du Mondanin

Jean-Jacques JOLY fait remarquer qu'en réunion de Majorité, d'autres noms avaient été évoqués notamment pour le rond-point près du cimetière où l'appellation « les Vignes » avait été proposée. Il insiste particulièrement en faveur de ce nom connu des anciens héricourtois. Le Conseiller Général estime qu'il y a lieu de baptiser ce rond-point d'un nom qui « flashe » afin que les personnes extérieures à Héricourt qui se rendent au crématorium disposent d'un réel repère.

Yves MERA trouvant par ailleurs que la similitude des noms proposés (« La Verdure » et « Chemin Vert ») prête à confusion, propose de baptiser le rond-point du Leclerc du nom du Colonel LEROY dont la stèle se trouve à proximité.

Jean-Michel VILLAUME estime pour sa part que l'appellation des Vignes aurait été plus appropriée au niveau du carrefour avec la rue Pierre et Marie Curie, où à une époque il avait été question de réaliser un mini-giratoire. Le Député-Maire préfère conserver le nom « Chemin Vert », néanmoins il soumet au vote la proposition de M. JOLY qui ne recueille que 5 voix pour et qui de ce fait n'est pas retenue.

Le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Patrick PLAISANCE fait remarquer que le Conseil Général de Haute-Saône pourra toujours reprendre le nom des Vignes pour baptiser l'hippodrome.

* * * * *

Comme à chaque séance, le **Député-Maire** rappelle les décisions prises au titre des actions courantes, conformément à la délégation qu'il a reçu de l'assemblée délibérante. Cela ne donne lieu à aucune observation.

* * * * *

Jean-Michel VILLAUME fait ensuite remarquer que M. LAZAR a souhaité exposer en question diverse un point relatif au tri postal, et à ce titre **le Député-Maire** souligne que les dysfonctionnements existants à La Poste ne concernent pas uniquement la Ville d'Héricourt puisqu'on constate que le service de proximité s'éloigne de plus en plus.

Le Maire précise que c'est bien que Gilles LAZAR veuille parler de la situation héricourtoise, la campagne des législatives ne s'arrêtant toutefois pas seulement à Héricourt, la situation dans bon nombre de communes de la circonscription étant tout aussi préoccupante, encore faut-il que les candidats se déplacent dans toutes les communes pour s'en rendre compte, dit en substance Jean-Michel VILLAUME.

Gilles LAZAR exprime son étonnement par rapport au ton employé par le Maire dans sa déclaration et déclare qu'il n'est pas dans son intention de polémiquer en précisant que nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale.

Ce à quoi **Jean-Michel VILLAUME** répond que la demande d'intervention de M. LAZAR est arrivée par courrier en Mairie vendredi 18 mai à 20H00, sans précision de son contenu qui aurait pu être évoqué en réunion de Majorité.

Le Maire redonne la parole à **l'Adjoint à la Citoyenneté et au Sport** qui souhaite juste évoquer un propos de réjouissance, rappelant que les Elus se sont mobilisés avec les postiers sur le cas de Philippe HOGRAINDLEUR et insiste sur le rôle joué par le Front de Gauche et le Parti Communiste. Il déclare que la sanction a été annulée par le Tribunal. La Poste a été condamnée à verser 1 000€ de dommages et intérêts à l'intéressé qui a obtenu en outre le droit de reprendre son poste à Héricourt.

Sur ce dernier point, le souci est que le nombre de tournées ayant été diminué, il n'est pas certain que M. HOGRAINDLEUR puisse revenir sur Héricourt à court terme.

Gilles LAZAR clôt son propos en précisant qu'une manifestation festive est organisée le 09 juin pour célébrer cette victoire syndicale.

Jean-Michel VILLAUME salue le travail collectif effectué. Il souligne la dégradation constatée de la distribution du courrier, cette situation pénalisant les villes mais aussi le secteur rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Député-Maire à 21H45.

Le Député-Maire
Jean-Michel VILLAUME